



U.D.E.A.C - TCHAD

BUREAU TECHNIQUE REGIONAL
PROJET DEMOGRAPHIQUE

Doc. 40/SG/BTR - PD
REVISE
28 Juin 1975



NATIONS-UNIES

RÉUNION SCIENTIFIQUE
SUR LES PROBLEMES METHODOLOGIQUES
DU RECENSEMENT DÉMOGRAPHIQUE
Yaoundé, 30 Mars - 3 Avril 1974

RAPPORT

SECRETARIAT GENERAL DE L'UDEAC
• BANGUI

**SECRETARIAT GÉNÉRAL DE L'UDEAC
BUREAU TECHNIQUE RÉGIONAL (BTR)
PROJET DÉMOGRAPHIQUE UDEAC – TCHAD**

COOPÉRATION ENTRE

**Union Douanière et Économique de
l'Afrique Centrale (République Unie
du Cameroun, République Centrafricaine,
République Populaire du Congo, République
Gabonaise), Tchad et Nations-Unies**

**RÉUNION SCIENTIFIQUE
SUR LES PROBLEMES MÉTHODOLOGIQUES
DU RECENSEMENT DÉMOGRAPHIQUE**

RAPPORT

**30 Mars – 3 Avril 1974
YAOUNDE**

S O M M A I R E

	<u>Page</u>
PARTIE I : INTRODUCTION	
1. Historique	1
2. Organisation	3
3. Participants	3
4. Séance d'Ouverture	4
5. Election du Bureau	5
6. Ordre du Jour Adopté	6
7. Séance de Clôture	7
8. Communiqué Final	7
9. Incidences de la Réunion sur les Activités du BTR	9
10. Présentation du Rapport Final	10
 PARTIE II : EXPOSES ET DEBATS	
1. Tests et Recensement Pilote	15
2. Standardisation des Concepts	22
3. Liste Standard des Tableaux de Base	26
4. Programme du Recensement : l'Organisation	29
5. Campagne Educationnelle pour le Recensement de la Population	33
6. Recommandations de la réunion des animateurs et rapporteurs	37
7. Questions diverses : première séance	40
8. Questions diverses : deuxième séance	43
9. Programme de la Prochaine Réunion	45
10. Projet du Stage de Formation pour les cadres du Recensement	47

./...

PARTIE III : ANNEXES

A. Liste des Documents	53
B. Liste des Participants	57
C. Allocution du Secrétaire Général du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Représentant le Ministre	61
D. Allocution d'Ouverture prononcée par le Secrétaire Général de l'U.D.E.A.C	65
E. Allocution de M. Bertin BORNA Représentant Résident du Programme des Nations-Unies pour le Développement au Cameroun	67
F. Discours de Clôture de Monsieur NAAH Robert Secrétaire Général du Ministère du Plan Représentant Monsieur le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire	71

PARTIE I

INTRODUCTION

1. Historique

1.1. Un programme commun de collecte des données sur les faits démographiques étalé sur dix ans avait été mis au point par les experts des pays de l'UDEAC et du TCHAD en 1970 et approuvé par le Conseil des Chefs d'Etat le 18 Décembre 1970. Il portait le titre "Projet Régional pour la Participation de l'UDEAC et du TCHAD au Recensement Démographique Mondial de 1970 par l'Etablissement d'un Système d'Observation Permanente de la Population".

1.2. Le programme préconisait les activités suivantes dans chacun des pays membres :

- a. Un recensement exhaustif léger dans le but de recueillir des données sur la répartition géographique et la structure de la population afin de constituer la base pour les enquêtes à plusieurs passages ;
- b. La mise sur pied d'un Système d'Observation Permanente (enquêtes à passages répétés sur les faits démographiques) dans les zones rurales qui serait précédée par l'entreprise des enquêtes pilotes appelées les Observations Permanentes Pilotes (OPP). Les OPP devraient non seulement tester les différentes méthodes d'Observation Permanente (OP) afin de permettre le choix des techniques appropriées aux réalités de chaque pays mais aussi permettre l'estimation du coût global des OP ;
- c. La poursuite de l'analyse des données d'Etat-Civil dans les zones urbaines, ceci étant envisagé comme un objectif à long terme.

1.3. Du fait que chaque pays présentait une requête de fonds séparée (plutôt qu'en commun tel que prévue initialement) et en raison des particularités nationales, l'avancement des activités prévu dans le cadre du programme commun différaient d'un pays à un autre. Seul le Gabon a pu effectuer un recensement (en 1970) avant le début des Observations Permanentes Pilotes qui ont démarrées en 1971 dans les pays de l'UDEAC (voir : Rapport de Synthèse sur les Observations Permanentes Pilotes Réalisées dans les Pays de l'UDEAC, 1971-1974, Doc. 61/SG/BTR-PD).

1.4. En 1973, le Bureau Technique Régional (BTR) chargé du Projet Démographique UDEAC-TCHAD a été mis en place. Il s'agit d'un projet de coopération entre les pays de l'UNION, le TCHAD et les NATIONS-UNIES qui apportent leur aide sous forme d'assistance technique et financière pour l'exécution des programmes approuvés par les trois partenaires contractants. D'autres organismes scientifiques et d'aide bilatérale tels que le Centre de Recherche pour le Développement International et la Coopération Française lui apportent leur concours.

1.5. Le premier Plan d'Action établi pour l'année 1974 a confié au BTR le soin d'assurer la coordination et l'harmonisation, sur le plan méthodologique, des recensements et enquêtes démographiques connues en même temps que la promotion des échanges d'idées et d'expériences entre les techniciens de la sous-région ; il sera aidé dans cette tâche par les experts des Nations-Unies et d'autres organismes.

1.6. A plus longue échéance et comme suite aux recensements, le BTR devrait promouvoir la mise en place d'un système efficace pour la collecte et le dépouillement continus des données sur les faits démographiques.

1.7. Au moment de la création du BTR, quatre des pays de la sous-région prévoyaient des recensements de la population dans le cadre de leurs projets à court et à moyen terme. La République Populaire du Congo était déjà avancé dans la préparation de son recensement qui a eu lieu en Mars 1974 ; la République Unie du Cameroun et la République Centrafricaine étaient entrain de faire démarrer les opérations pré-censitaires en vue des recensements au cours de l'année 1975 ; la République du Tchad envisageait un recensement en 1976.

1.8. Parmi les activités du BTR conçues dans le but d'atteindre ses objectifs (Paragraphe 1.5 et 1.6) figure l'organisation des réunions sous forme de Tables Rondes.

1.9. Conformément à ses attributions, le BTR a organisé des Tables Rondes sur les Problèmes Méthodologiques des Recensements Démographiques lors de la Première Session du Comité Consultatif en 1973. Ces Tables Rondes tenues à

Bangui du 24 au 25 Octobre 1973 ont permis aux techniciens d'exprimer leur intérêt dans la poursuite d'ordre technique et pratique des recensements de la population.

1.10. Devant l'intérêt exprimé par les techniciens nationaux et vu le fait que quatre des pays de la sous-région étaient engagés dans la préparation du recensement, le BTR a consacré sa première Réunion Scientifique de l'année 1974 à l'examen des aspects méthodologiques et techniques du Recensement de la Population dans le but de permettre aux techniciens de la sous-région de confronter leurs points de vue et choisir les méthodes communes.

2. Organisation

2.1. La Réunion Scientifique sur les Problèmes Méthodologiques du Recensement Démographique s'est tenue à Yaoundé du 30 Mars au 3 Avril 1974 sur l'invitation du Gouvernement Camerounais. Elle a été organisée par le BTR en coopération avec la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale du Cameroun.

2.2. La Réunion a été conduite selon le système élaboré dans le Plan d'Action du Bureau Technique Régional, adopté par le Conseil des Chefs d'Etat de l'UNION, en Décembre 1973 à Libreville et approuvé par le Président de la République du Tchad. Chaque séance a été animée par un technicien et après leurs exposés, les participants ont discuté du sujet inscrit à l'ordre du jour, expriment leurs opinions. Un rapport succinct a été préparé sur chaque séance. Le rapport général a été adopté à la fin de la réunion.

3. Participants

3.1. Cette Réunion réunissait des techniciens responsables des recensements représentant chaque pays de la sous-région ainsi que les observateurs des organismes internationaux de recherches scientifiques (voir : Liste des Participants, Annexe B). Ont participé à cette Réunion :

a. Cinq techniciens du CAMEROUN : trois du CONGO, trois du GABON, deux de CENTRAFRIQUE et deux du TCHAD ;

./...

- b. Des observateurs de l'Institut National des Etudes Démographiques (FRANCE), du Centre de Recherche pour le Développement International (CANADA), de l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (YAOUNDE), de l'Institut de Formation Statistique (YAOUNDE) et de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer (CAMEROUN-FRANCE) ;
- c. Le Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint de l'UDEAC ainsi que les membres du BTR.

4. Séance d'Ouverture

4.1. La séance d'ouverture de la Première Réunion Scientifique du BTR s'est tenue le samedi 30 Mars 1974 sous la présidence de Monsieur Robert NAAH, Secrétaire Général au Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire représentant le Ministre du Plan.

4.2. Assistaient à cette cérémonie d'ouverture, outre le Secrétaire Général au Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire, Monsieur Pierre TCHANQUE, Monsieur J. F. ANGUILE-DOUSMANE, respectivement Secrétaire Général et Secrétaire Général Adjoint de l'UDEAC, Monsieur Bertin BORNA, Représentant Résident du Programme des Nations-Unies pour le Développement à Yaoundé.

4.3. Dans son allocution d'ouverture, Monsieur le Secrétaire Général au Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire représentant le Ministre a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a affirmé la volonté du Gouvernement Camerounais de contribuer au succès de cette première Réunion Scientifique du BTR.

4.4. Venant au contenu de la Réunion, il a évoqué l'importance des recensements démographiques qui permettront une meilleure connaissance des mouvements de la population dans le but d'une planification précise pour le développement des pays de la sous-région. Ensuite, il a énuméré les thèmes principaux de la réunion (voir : Paragraphe II).

4.5. En terminant, Monsieur le Secrétaire Général du Ministère a convié aux participants à faire une oeuvre utile au recensement de la sous-région dans un esprit de coopération sincère et fraternelle, avant de déclarer ouverte la première Réunion Scientifique du Bureau Technique Régional dans le cadre du Projet Démographique UDEAC-TCHAD (Son allocution est reproduite en Annexe C)

4.6. Ensuite Monsieur Pierre TCHANQUE, Secrétaire Général de l'UDEAC a prononcé une brève allocution (voir ANNEXE D). Il a souhaité la bienvenue à tous les participants et adressé au nom de ceux-ci ainsi qu'au nom du Secrétariat Général des sincères remerciements à Son Excellence le Président de la République Unie du Cameroun El Hadj AHMADOU AHIDJO, à son Gouvernement, au Parti de l'Union Nationale Camerounaise et au Peuple Camerounais pour l'effort inlassable qu'ils ont toujours déployé pour permettre la réussite des réunions organisées par l'UDEAC dans leur pays.

4.7. S'adressant directement aux experts, il les a tenu de veiller au succès de la réunion pour que leurs travaux soient utiles à leur pays, à l'harmonie de l'UNION et du Progrès de l'Afrique.

4.8. Monsieur Bertin BORNA, Représentant Résident des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) à Yaoundé a évoqué les thèmes de l'Année Mondiale de la Population en souhaitant que la réunion renforce d'avantage des liens existant entre les pays participants en vue de la conception éventuelle d'un plan rationnel et viable de développement basé sur les recherches scientifiques

5. Election du Bureau

5.1. Le Bureau de la Réunion a été constitué comme suit :

- a. Président : MOUQYEBE Ndedi, Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Nationale de la République Unie du Cameroun ;
- b. Vice-Président : M'BINGT Moktar Abdoulaye, Directeur de la Statistique et des Etudes Economiques de la République Gabonaise ;

c. Rapporteur Général : M'FOULOU Raphaël, Chef du Bureau des Statistiques Démographiques, Direction de la Statistique et de la Comptabilité Economique de la République Populaire du Congo ;

d. Secrétariat : assuré par le BTR.

6. Ordre du Jour Adopté

Samedi 30 mars 1974

- 10H00-11H30 : SEANCE D'OUVERTURE
Discours d'inauguration
Election du bureau
Adoption de l'ordre du jour.
- 11H30-12H30 : Réunion des animateurs et rapporteurs.
- 15H00-18H30 : Tests et Recensement Pilote.

Dimanche 31 mars 1974

- 9H00 - 12H30 : Standardisation des concepts utilisés dans le Recensement.

Lundi 1er Avril 1974

- 9H00 - 12H30 : Standardisation des concepts (suite).
- 15H00-18H30 : Liste des tableaux de base
: Programme de Recensement.

Mardi 2 avril 1974

- 9H00-12H30 : Programme de Recensement (suite)
: Programme de la prochaine Réunion Scientifique.
- 15H00-18H30 : Programme de la prochaine Réunion Scientifique (suite)
: Questions diverses (Activité du bureau, Rapport sur l'activité démographique dans les pays, autres).

./...

Mercredi 3 avril 1974

- 9H00 - 10H30 : Campagne éducationnelle pour le Recensement de la population.
- 11 H 00 : SEANCE DE CLOTURE
- 15H00 - 18H30 : ADOPTION DU RAPPORT.

7. Séance de clôture

7.1. Le 3 Avril 1974 à 11 heures, a eu lieu la Séance de Clôture sous la présidence de Monsieur Robert NAAH, Secrétaire Général du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire Représentant le Ministre. Plusieurs personnalités ont honoré de leur haute présence cette séance parmi lesquelles on peut noter Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de l'UDEAC ainsi que le Représentant Résident du PNUD à Yaoundé.

7.2. Après la lecture du Communiqué Final par Monsieur Pierre TCHANQUE, Secrétaire Général de l'UDEAC (voir : Paragraphe 9), Monsieur NAAH, Secrétaire Général du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire a prononcé le discours de clôture (voir : Annexe F).

7.3. Dans son allocution, Monsieur NAAH a félicité les participants des résultats positifs de la Réunion et de leur volonté de poursuivre l'étude des problèmes complexes de la mise en oeuvre des recensements.

8. Communiqué Final

8.1. A la fin des travaux de la Réunion, Monsieur Pierre TCHANQUE, Secrétaire Général de l'UDEAC, Président du Conseil d'Administration du Projet Démographique UDEAC-TCHAD a lu le communiqué final suivant :

"La première Réunion Scientifique du Projet Démographique en UDEAC-TCHAD s'est tenue à Yaoundé du 30 mars au 3 avril 1974. Elle a été ouverte par Monsieur NAAH Robert, Secrétaire Général du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire au nom du Ministre.

Participaient à cette réunion des techniciens des cinq pays du Projet (République Centrafricaine, République Populaire du Congo, République Gabonaise, République du Tchad, République Unie du Cameroun) ainsi que ceux des organismes scientifiques des Nations-Unies, de la France, du Canada et du Bureau Technique Régional du Projet Démographique en UDEAC-TCHAD.

L'ordre du jour comportait notamment les points suivants :

- Tests et Recensement Pilote ;
- Standardisation des Concepts utilisés dans le Recensement ;
- Liste des tableaux de base ;
- Campagne éducationnelle pour le Recensement de la Population ;
- Programme de Recensement.

A l'issue de leurs travaux, les experts ont adopté un rapport devant servir à tous les pays de la région et qui sera communiqué à tous les Etats et organismes intéressés dans le cadre d'une coopération internationale féconde ;

Les experts ont également proposé aux Instances Supérieures de l'UNION et du TCHAD l'organisation d'un stage de formation pour les cadres supérieurs du recensement des pays de la région qui aurait lieu en République Unie du Cameroun en Juillet/Août 1974 pendant 6 semaines.

Par ailleurs, il a été retenu à l'attention des cadres responsables du dépouillement, et sous l'égide du Bureau Technique Régional, le principe d'organisation d'un voyage d'étude à Brazzaville en Juillet 1974.

Enfin, les experts ont décidé que la prochaine réunion se tiendra à Libreville en septembre 1974. Elle aura pour thème l'observation permanente des faits démographiques et l'Etat-Civil.

Les débats se sont déroulés dans une atmosphère de compréhension réciproque et de franche collaboration.

Au terme de leur réunion, les participants ont tenu à adresser leurs vifs et sincères remerciements au Gouvernement, au Peuple Camerounais et aux Autorités de la Ville de Yaoundé pour l'accueil fraternel qui leur a été réservé.

Fait à Yaoundé, le 3 Avril 1974"

9. Incidences de la Réunion sur les Activités du BTR

9.1. Le contenu des discussions lors des Tables Rondes de la Réunion ont permis au BTR d'aménager son programme d'activités pour 1974 afin de mieux répondre aux besoins exprimés par les techniciens nationaux. Parmi les incidences de la Réunion sur les activités du BTR, on peut signaler :

a. Organisation d'un Séminaire de Formation pour les cadres du recensement au lieu de la deuxième Réunion Scientifique initialement prévue dans le Plan d'Action 1974. Ce Séminaire, proposé lors des Tables Rondes de la Première Réunion (voir : Partie II ; Paragraphe 10) et approuvé par les Autorités, a été organisé à Yaoundé du 1er Juillet au 15 Août 1974. Long de six semaines, ce séminaire s'est révélé beaucoup plus important que deux ou même trois réunions prises ensemble. Il regroupait 25 cadres nationaux et comportait trois options des plus importantes du programme de recensement :

- a. Cartographie ;
- b. Dépouillement des données ;
- c. Supervision sur le terrain.

b. Organisation de deux Voyages d'Etudes pour observer les travaux censitaires :

Les deux voyages d'étude prévus dans le Plan d'Action ont été entrepris dans le cadre du Séminaire de Formation à Yaoundé. Ils ont été consacrés à l'étude des problèmes techniques du recensement suite aux besoins exprimés par les techniciens lors de la première Réunion Scientifique. Un voyage d'étude était entrepris en République Centrafricaine et un en République Populaire du Congo pour observer respectivement les travaux cartographiques et le dépouillement en cours dans ces pays ;

c. Préparation des Manuels et Guides Méthodologiques : Faute de temps, du personnel technique et du personnel de soutien, les manuels méthodologiques, notamment, celui des tableaux à servir à une comparaison Inter-Etats des données du recensement au niveau de la sous-région n'ont pas été élaborés au cours de l'année 1974. Toutefois, le BTR a pu reprendre le travail en 1975 en vue de poursuivre les travaux de la première Réunion Scientifique.

d. Soutien sous forme d'assistance technique continue : Le BTR a effectué des missions en Centrafrique, au Cameroun et au Congo pour aider à l'organisation des travaux du recensement dans ces pays ainsi qu'au Gabon pour participer à la préparation d'une enquête post-censitaire sur les faits démographiques. Les consultations ont été poursuivies en 1975.

e. Poursuite des Réunions Scientifiques sous forme de Tables Rondes suivant les modalités suggérées dans les recommandations de la réunion des animateurs et rapporteurs.

10. Présentation du Rapport Final

10.1. A l'issue des travaux de la réunion, les techniciens ont adopté un rapport comprenant les exposés et débats des sujets inscrits à l'ordre du jour de la Réunion pour diffusion aux pays de la sous-région et aux organismes intéressés. Ce rapport est présenté ci-après (voir : Partie II ; Exposés et Débats).

10.2. Les exposés et débats concernant les Tables Rondes sur les problèmes méthodologiques du recensement démographique sont présentés en premier lieu (en ordre chronologique des sujets inscrits à l'ordre du jour). Ensuite viennent les exposés et les débats relatifs à l'organisation des réunions scientifiques et aux activités du BTR, ; soit :

a. Tests et Recensements Pilotes : permettant à la phase préparatoire du recensement un examen pratique de toutes les opérations du programme ainsi qu'une évaluation des méthodes et techniques préconisées ;

- b. Standardisation des Concepts utilisés dans les recensements, notamment ceux du groupe ethnique, lieu de naissance, population de fait et de droit, ménage et âge ;
- c. Liste Standard des Tableaux de Base en vue de l'établissement des tableaux qui permettra une comparaison Inter-Etats des données du recensement au niveau de la sous-région ;
- d. Programme du Recensement : un examen des problèmes d'organisation des opérations censitaires et de leur importance à l'égard des techniques retenues (notamment, les contraintes relatives à la durée du dénombrement, au recrutement et formation du personnel et au contrôle des opérations sur le terrain) ;
- e. Campagne éducationnelle pour le recensement de la population portant sur les techniques de motivation et de sensibilisation de la population pour le bon déroulement des opérations censitaires ;
- f. Recommandations adoptées lors de la réunion des administrateurs et rapporteurs ; ceci étant la première Réunion Scientifique, proprement dite, du BTR, il a été estimé utile de préciser les modalités de la tenue des Réunions afin de faciliter la bonne marche des discussions ;
- g. Questions diverses sur les activités du BTR et son Plan d'Action pour 1974. (Du fait que ce sujet était discuté lors de deux séances le rapport des exposés et débats est présenté en deux temps) ;
- h. Programme de la Prochaine Réunion Scientifique portant sur les questions d'ordre pratique et substantif ;
- i. Programme du Stage de Formation au Recensement dont un intérêt ainsi qu'un besoin a été exprimé par les techniciens nationaux.

PARTIE II
EXPOSES ET DEBATS

1. TESTS ET RECENSEMENT PILOTE

Animateur : GIL Benjamin

Rapporteur : TAYO Jacob

A. EXPOSE DE L'ANIMATEUR

1.1. Concept et Définition des Tests et du Recensement Pilote

1.1.1. Les tests et le recensement pilote sont des éléments indispensables pour la réussite d'un recensement de la population, tant pour les pays qui ont déjà une expérience en recensement que pour ceux qui s'apprêtent à entreprendre une telle opération pour la première fois, car ils permettent dans la phase préparatoire du recensement de procéder à un examen pratique de toutes les opérations du programme global et de tester les méthodes et les techniques qui seront utilisées.

1.1.2. Le test est un essai particulier dans un ou plusieurs domaines précis et limités : test du questionnaire, test de la formation, test de la cartographie, etc...

1.1.3. Le recensement pilote ou essai de recensement est un examen pratique de la totalité des aspects du recensement et non plus d'un seul aspect comme le test. Il permet d'examiner et de vérifier le fonctionnement de l'ensemble du programme du dénombrement et de l'améliorer dans la mesure du possible.

1.2. Définition des objectifs : Parmi les objectifs particuliers du test, on peut citer comme exemples:

- a. Elaboration du questionnaire (contenu, formulation des questions, forme et type de fiche, etc...) ;
- b. Estimation de la durée du dénombrement (temps de présentation, temps de remplissage des questionnaires, temps de déplacement) ;

c. Estimation de la fiabilité de la cartographie (précision de la liste des localités, précision des limites des Aires de Dénombrement sur les cartes, clarté de leur description, etc...). Ce test doit être fait à part et avant ou simultanément avec le test du questionnaire, alors que le test du questionnaire et l'estimation de la durée du dénombrement peuvent être faits en même temps.

1.2.1. Il est à noter que les différents tests particuliers peuvent se faire séparément, soit par petits groupes, comme dans les exemples mentionnés ci-dessus.

1.2.2. Une fois que tous les tests sont effectués, il faut essayer l'ensemble des aspects du recensement dans un recensement en miniature. Le recensement pilote doit avoir lieu 6 mois environ avant le dénombrement effectif, et la plupart des aspects particuliers doivent par conséquent être arrêtés de façon définitive. Les questionnaires doivent par exemple être déjà imprimés ainsi que les manuels. Le recensement donne l'occasion de tester les méthodes et techniques d'organisation du dénombrement, de la gestion et de l'administration du recensement, de la formation, de l'acheminement des documents et des activités post-dénombrement, en un mot tous les aspects du recensement vus globalement.

1.3. Renseignements recueillis et leur évolution : Pour permettre une évaluation statistique des diverses méthodes et techniques appliquées dans les tests ou le recensement pilote, certains renseignements sont recueillis au cours de telles opérations. Ces renseignements ainsi que les techniques pour leur collecte, font partie intégrante du programme du test ou du recensement pilote. On peut citer comme exemples :

- a. Formulation des questions : on peut recueillir des éléments nécessaires à l'adoption d'une conclusion et d'une formulation appropriée et meilleure ;
- b. Estimation de l'âge : on peut essayer toutes les méthodes et évaluer la précision de chacune d'elle, à condition de préciser au préalable la technique de l'obtention des renseignements et la méthode de leur évaluation ;

c. Forme du questionnaire : remplissage vertical ou horizontal, nombre optimal des personnes par questionnaire, etc... On ne peut choisir la meilleure forme qu'à partir du résultat du test.

Il est proposé de ne pas utiliser des enquêteurs "professionnel" pour le test de la forme, mais d'utiliser des agents qui n'ont jamais fait d'interview.

1.4. Analyse des données sur les caractéristiques de la population

1.4.1. L'analyse démographique n'est pas le but du test ni celui du recensement pilote. Il n'est donc pas question de prime abord de présenter des résultats, bien que les données recueillies puissent être utilisées pour évaluer la couverture et la qualité des données du recensement dans le cas d'un échantillon représentatif de la population. Il s'agit donc d'utiliser les résultats principalement pour une organisation meilleure du recensement.

1.4.2. Les données sur la taille du ménage peuvent par exemple aider à déterminer le nombre optimal de personnes par questionnaire pour limiter les gaspillages.

1.4.3. Les données sur la taille d'une zone de dénombrement peuvent aussi, par exemple, aider à préparer les dossiers des agents recenseurs avec un nombre optimal de questionnaires.

1.5. La population enquêtée

1.5.1. Pour effectuer les tests, un choix raisonné de la population échantillon semble être le plus économique et le plus pratique ; la taille de cet échantillon dépend des possibilités. Cependant, on peut estimer à 5 000 ou 10 000 personnes l'échantillon sur lequel portent les tests particuliers.

1.5.2. En ce qui concerne le recensement pilote, on peut envisager une combinaison du sondage et du choix raisonné : on peut envisager un échantillon aléatoire des zones de dénombrement et en plus une unité administrative entière.

B. DEBATS

1.6. La discussion porte sur les points suivants de l'exposé de l'animateur :

- a. Définition des objectifs ;
- b. Renseignements recueillis ;
- c. Population enquêtée.

1.7. Définition des Objectifs

1.7.1. Les débats sur ce point suscitent de nombreuses interventions portant éventuellement sur l'ensemble des aspects examinés dans un recensement pilote et en particulier sur les problèmes de formation du personnel.

1.7.2. Les pays déjà avancés dans leur programme de recensement font part à l'ensemble des participants de leur expérience en matière de tests et de recensement pilote.

1.7.3. En République Centrafricaine, le test a porté sur la présentation du questionnaire et de son contenu, ainsi que sur la manière de poser les questions. Il s'est déroulé à Bambari sur un choix raisonné dans les milieux rural et urbain de 12 000 habitants. Ce test a permis également de vérifier la formation du personnel, d'estimer le temps moyen de dénombrement ainsi que le rendement moyen d'un agent recenseur. Les opérations du test se sont déroulées avant les travaux cartographiques, mais la rédaction des différents manuels aura lieu bien après.

1.7.4. En République Populaire du Congo, le test du questionnaire s'est effectué avant le recensement pilote par des cadres connaissant parfaitement le projet de questionnaire, ce qui n'a pas permis de bien cerner les difficultés qui n'ont été surmontées qu'après le recensement pilote qui a utilisé des agents peu familiarisés avant le questionnaire. Le questionnaire a par conséquent été refait après le recensement pilote. Le recensement a également permis de tester les

méthodes de formation. En fin de compte, le bureau central a été chargé de former les superviseurs qui ont à leur tour formé les contrôleurs principaux. Les contrôleurs principaux ont été chargés de former localement les contrôleurs et les agents recenseurs.

1.7.5. Un délégué intervient pour faire remarquer qu'aucune mention n'a été jusqu'ici faite pour la formation des agents recenseurs, et les contrôleurs, et qu'on n'a pas parlé de la formation des cadres superviseurs du recensement qui ont pourtant besoin d'être formés. L'un des participants intervient en proposant le schéma utilisé en République Centrafricaine à savoir l'utilisation des cadres de l'agriculture (inspecteurs) et de la statistique comme superviseurs qui seraient formés à Bangui, et l'utilisation du corps enseignant comme contrôleurs et agents recenseurs qui seraient formés dans les sous-préfectures par les superviseurs.

1.7.6. La délégation Gabonaise intervient pour faire connaître à l'assistance l'expérience du Gabon dans l'utilisation du corps enseignant : le plus gros inconvénient dans l'utilisation de ce personnel est que l'éducation nationale choisira la période des vacances qui correspond en zone forestière à la saison pluvieuse. D'autre part après chaque recensement, les meilleurs agents recenseurs sont retenus et avant chaque opération analogue, un inventaire des agents et des cadres disponibles est fait, et ce sont ceux-ci qui sont chargés de la formation. Les meilleurs agents recenseurs deviennent des contrôleurs.

1.7.7. Un délégué formule la proposition que l'assistance émette une proposition concrète sur la formulation des cadres supérieurs et fait allusion au problème qui aurait été évoqué au cours d'une réunion et où il était question d'un séminaire sur la formation des cadres supérieurs, qui serait organisé par l'un des pays ayant déjà fait un recensement.

1.7.8. Un autre délégué propose aux participants de concrétiser l'idée de Bangui sur le séminaire et la formation pratique des cadres supérieurs.

1.7.9. Après plusieurs interventions sur le mode de déroulement du séminaire, les participants se mettent d'accord sur la tenue d'un séminaire dans un pays pour permettre la concentration en hommes et en moyens techniques, ayant pour objectif de former les cadres supérieurs du recensement et de rédiger le manuel du superviseur. Le BTR devra par conséquent soumettre les conclusions de cette discussion au Secrétaire Général de l'UDEAC.

1.7.10. La suite des débats porte sur la période séparant le recensement pilote et le recensement proprement dit. Contestant l'idée de séparer les tests du recensement pilote, un des délégués fait remarquer qu'on ne peut percevoir les biais qu'en considérant l'ensemble des résultats, ce qui pose par conséquent un problème : il sera trop tard pour rectifier le questionnaire ou modifier les manuels. Il propose alors un allongement des délais : l'opération du recensement pilote devra être nettement séparé du recensement réel, pour permettre l'analyse des enseignements du recensement pilote. La période de six mois est courte : il faut une période plus longue pour que tout soit prêt à temps.

1.7.11. La plupart des participants pensent néanmoins qu'il est nécessaire de distinguer les tests du recensement pilote, et qu'il n'y a équivoque que si le recensement pilote englobe le test du questionnaire.

1.8. Renseignements recueillis

1.8.1. Ce point n'est débattu que sous la notion du personnel utilisé lors des tests et recensement pilote. Il est difficile dans un recensement pilote par exemple de se trouver dans les conditions du recensement réel : taille des enquêtes, effectifs à mettre en oeuvre, etc... : le recensement pilote est indispensable, mais il faut faire attention aux renseignements recueillis.

1.8.2. L'utilisation d'un personnel qualifié permet d'engager des discussions entre les organisateurs et les agents recenseurs, et de tirer ainsi avantage de la disponibilité d'un personnel de bonne qualité et en nombre moindre, ce qui pourra permettre de raffiner les méthodes qui sont mis en oeuvre.

1.9. Population enquêtée

1.9.1. Les débats ont porté sur le choix et la composition de l'échantillon à soumettre au recensement pilote. Les participants se sont mis d'accord qu'il convient que l'échantillon porte en même temps sur les zones rurale et urbaine ou même aller plus loin, mais l'on devra se limiter aux moyens disponibles.

1.10. Clôture des débats

1.10.1. Le président de la réunion a clos les débats en mettant l'accent sur la distinction qui devra être faite entre les tests et le recensement pilote : il est nécessaire d'établir un programme détaillé de chaque test et du recensement pilote comprenant la définition des objectifs, la spécification des renseignements à recueillir et des techniques de leur collecte ainsi que les méthodes de leur évaluation. La taille de la population enquêtée et la méthode utilisée pour son choix sont liées aux objectifs visés.

2. STANDARDISATION DES CONCEPTS

Animateur : MFOULOU Raphaël
Rapporteur : BLANC Robert

A. EXPOSE DE L'ANIMATEUR

2.1 Le document de référence est constitué par le rappel des "recommandations africaines concernant les recensements de population prévus en 1970 - CEA, Addis-Abéba - Avril 1968" pour la partie relative aux sujets retenus.

2.2 Certains points ayant été abordés lors de la réunion de Bangui (Comité Consultatif : 19 au 25 Octobre 1973), l'animateur ne les a pas repris dans la présentation. Il s'agit de la définition de la population urbaine et rurale et de la distinction entre population de fait et population de droit. En fait, cette dernière question est malgré tout abordée dans la présentation et ensuite longuement discutée à propos de la résidence.

2.3 L'animateur passe ainsi en revue successivement les points suivants et à l'occasion de chaque point signale les options prises par le Congo lors de son recensement :

- a. Localité ;
- b. Résidence ;
- c. Caractéristiques de l'individu et du ménage (lien de parenté et composition du ménage ou de la famille, sexe et âge, groupe ethnique, nationalité, aptitude à lire et à écrire, niveau d'instruction, état matrimonial).

./...

B. DEBATS

2.4 Plusieurs points de principe sont soulevés à l'occasion de cette discussion

- a. Le Président regrette que le document de référence se borne à rappeler les recommandations de la CEA en la matière ; il aurait souhaité que le Bureau Technique Régional fasse des propositions précises qui auraient été soumises aux délégations et sur lesquelles elles auraient donc pu se prononcer ; il demande qu'à l'avenir il soit ainsi procédé ;
- b. En ce qui concerne la conduite des débats, il est préconisé de reprendre la discussion point par point en s'efforçant à chaque fois de parvenir à des recommandations précises.

2.5 Cinq points sont alors abordés, donnant lieu aux observations et recommandations éventuelles soit :

- a. Groupe ethnique ;
- b. Lieu de naissance ;
- c. Population de fait et de droit ;
- d. Ménage ;
- e. Age.

2.6 Groupe ethnique : Les points de vue politique et technique peuvent parfois s'opposer, auquel cas des palliatifs (langue maternelle, origine, ...) peuvent peut être envisagés ; si au contraire la mention du groupe ethnique ne soulève pas de problème, il convient de s'assurer que l'articulation retenue entre grands groupes ethniques et ethnies détaillées ne prête pas à confusion.

2.7 Lieu de naissance : Plusieurs problèmes sont mentionnés à propos de ce point :

- a. Confusion entre le lieu de l'accouchement (lieu de naissance réel, seul valable juridiquement) et le domicile de la mère au moment de l'accouchement (notion fondamentale pour les études démographiques ou autres) ; la solution

idéale serait de noter systématiquement les deux concepts (lieu de l'accouchement - ce renseignement ressort plutôt d'une investigation sur les naissances que des caractéristiques individuelles - et domicile de la mère) mais le minimum est de bien préciser la signification du concept retenu;

- b. Précision du lieu (village, quartier de ville, circonscription, etc...) ; l'objectif étant la mesure des migrations, le maximum de précision semble souhaitable de manière à pouvoir évaluer les migrations de faible ampleur (de village à village au sein d'une même circonscription, de quartier à quartier au sein d'une même ville), de moyenne ampleur (changement de petite circonscription au sein d'une grande division), de grande ampleur (passage d'une grande circonscription à une autre) etc...

2.8 Population de fait et de droit : On signale d'abord que ce point est lié au précédent puisque suivant le choix retenu, l'étude des migrations ne peut pas être abordée de la même façon ; une controverse s'est établie alors pour savoir si l'on doit avoir pour objectif fondamental (ou premier) le décompte de la population ou bien l'étude des migrations, prioritaires, l'un ou l'autre des deux concepts pouvant par exemple être plus approprié à tel objectif qu'à tel autre ; enfin l'opinion exprime que les deux évaluations de la population (de fait et de droit) étant vraisemblablement défectueuses toutes deux (la première par défaut, la seconde par excès) et leur appréhension simultanée ne semblant pas occasionner un surcroît de travail considérable, il convient peut être de préconiser une telle approche en laissant à chaque pays le soin de choisir la catégorie des données la plus appropriée à ses besoins. Il est toutefois remarqué qu'il peut en résulter une charge supplémentaire du dépouillement.

2.9 Ménage : C'est une notion essentielle lors du recensement car elle permet de classer les diverses personnes recensées selon un ordre logique qui correspond au cadre social dans lequel ces personnes vivent réellement ; de plus c'est l'unité de base selon laquelle sont effectuées de nombreuses études (démographiques, sociologiques, économiques, etc...). Sa définition peut du reste varier suivant les objectifs fixés.

2.9.1 Dans un recensement il peut être utile de distinguer la concession (unité d'habitat) et le ménage (cellule familiale de base). Mais d'une part la composition de la concession et sa configuration sur le terrain sont très variables selon les pays, les régions, les ethnies, les zones urbaine et rurale, etc.. D'autre part, le ménage lui-même peut revêtir diverses formes : cas simple du couple et de ses enfants non mariés, cas du ménage auquel il manque l'un des conjoints (veuf, divorcé à la limite, ménage réduit à une personne), cas du ménage polygamique avec les diverses épouses réunies ou non dans la même concession, etc...

2.9.2 Il est donc recommandé de procéder simultanément au recensement des concessions et des ménages, avec classement adéquat des personnes à l'intérieur de chaque ménage et de ménage à l'extérieur de chaque concession.

2.9.3 Des réserves sont toutefois émises sur la charge supplémentaire en dépouillement qui résulte de la mise en oeuvre de cette procédure ; la difficulté particulière soulevée par la présence, à l'extérieur des concessions, de certains membres des ménages constituants (notamment épouses du chef), est de son côté à nouveau soulignée.

2.10 Age : Il est évident que la détermination de l'âge demeure l'une des difficultés majeures des recensements en Afrique et il en sera ainsi tant que l'état-civil n'aura pas atteint la généralisation requise depuis un temps suffisant pour que l'ensemble de la population y soit enregistré.

2.10.1 Les différentes méthodes d'estimation susceptibles d'être utilisées comme substitut de l'état-civil sont rappelées par divers participants : calendriers historiques, religieux, saisonniers ou autres, étalonnages d'âge ou classements par génération, cycles traditionnels (cérémonies jalonnant à intervalles réguliers la vie de chaque individu), apparence faciale et divers repères physiologiques, etc...

2.10.2 L'accent est mis sur la nécessité d'utiliser ces méthodes dans les meilleures conditions possibles (par exemple établissement de calendriers nombreux et fournis) et de recouper avec soin les indications fournies par plusieurs d'entre elles pour chaque personne.

3. LISTE STANDARD DES TABLEAUX DE BASE

Animateur : NOVELLE Bernard

Rapporteur : NGGULOU MOUTIMA Gaston

A. EXPOSE DE L'ANIMATEUR

3.1 Généralités

3.1.1 Le Bureau Technique Régional du Projet Démographique UDEAC-TCHAD met à la disposition des participants le Document 26/SG/BTR-PD qui reprend l'annexe III du Document E/CN.14/CAS 8.10 "Tableaux qu'il est recommandé d'établir à partir des données indispensables et des données complémentaires qui doivent être recueillies dans le cadre du Programme Africain de Recensements". Partant du principe que toutes les données recueillies au cours du recensement seront disponibles, l'animateur préconise d'orienter les débats sur le choix des tableaux en tenant compte des besoins en matière de planification, des besoins des démographes pour les analyses, des besoins spécifiques des autres demandeurs.

3.2 Classification des tableaux

3.2.1 En fonction de ces besoins, on peut reclasser les 40 tableaux présentés en quatre grands groupes :

- a. Tableaux structurels (répartition géographique et ventilation des données par âge, par sexe) ;
- b. Tableaux sur les données démographiques (fécondité, mortalité, migrations) ;
- c. Tableaux sur la scolarisation (niveau d'instruction et alphabétisation) ;
- d. Tableaux sur l'activité économique.

3.2.2 L'animateur souligne que la ventilation de la population active par groupe ethnique ne semble pas à priori présenter un grand intérêt.

3.2.3 Par contre, il semble que la ventilation de la population active entre zone rurale et zone urbaine est trop sommaire et sans vouloir descendre à un niveau trop bas, une présentation plus détaillée lui paraît souhaitable, par exemple gros centres urbains (de plus de 20 000 habitants), centres de 10 à 20 000 habitants, de 5 à 10 000 habitants, de 3 à 5 000 habitants).

B. DEBATS

3.3 La discussion porte sur la classification, la hiérarchisation des tableaux, et le niveau (régional ou national). Il convient en effet de faire un choix parmi la masse des tableaux disponibles tout en informant les utilisateurs que des renseignements spécifiques peuvent leur être fournis sur demande.

3.4 Le Président de la Réunion Scientifique propose que le Bureau Technique Régional et deux experts préparent et soumettent aux participants un document sur la politique de publication. Il recommande au Bureau Technique Régional de préparer une liste de tableaux que les Etats-membres devront obligatoirement établir, ceci pour répondre aux besoins de comparabilité dans la sous-région.

3.5 Une ébauche de document est élaborée et discutée dans sa forme brute.

3.6 Mise en forme définitive, elle fait l'objet du document 42/SG/BTR-PD qui est distribué aux participants. Elle se présente comme un essai d'ordonnement de la publication des tableaux recommandés, en fonction d'un échancier assez précis.

3.7 Le Bureau Technique Régional propose que ce document serve de base à la prochaine Réunion Scientifique sur les problèmes méthodologiques des recensements démographiques.

3.8 Les participants soulignent que le problème de la publication doit être pensé dans son ensemble. La politique globale de publication doit être définie en fonction des différents niveaux d'utilisation, soit :

- a. National ;
- b. Sous-régional ;
- c. International.

3.8 A l'échelon national, il est préconisé quatre niveaux :

- a. Publication des résultats bruts provisoires ;
- b. Publication définitive des résultats du recensement ;
- c. Publication pour les besoins de la région ;
- d. Monographie ou tableaux détaillés croisant plusieurs variables.

4. PROGRAMME DU RECENSEMENT :

L'ORGANISATION

Animateur : PLANES Guy

Rapporteurs : KOESOEBJONE Santo
GENDREAU Francis

A. EXPOSE DE L'ANIMATEUR

4.1 Dans son exposé qui s'appuie sur la note 28/SG/BTR-PD, celui-ci fait ressortir les deux aspects que comprend un programme de recensement : des objectifs techniques d'une part et des problèmes organisationnels d'autre part ; ce dernier aspect étant particulièrement important dans nos pays qui réalisent leur premier recensement et dont les cadres n'ont pas encore une grande expérience dans ce domaine.

4.2 Il souligne l'ampleur des problèmes se posant aux responsables du recensement : en effet, un agent recenseur dénombre à peu près 80 personnes par jour, et la durée du recensement étant fixée à une dizaine de jours, 2 000 agents recenseurs sont nécessaires pour recenser 1 million et demi d'habitants. D'où des problèmes d'intendance considérables (recrutement, formation, contrôle sur le terrain, etc...). Tous ces problèmes doivent être relevés, analysés et des solutions doivent être proposées, à la suite de quoi le calendrier des différentes étapes de l'opération devra être fixé.

B. DEBATS

4.1 Les Critères : Les débats portent d'abord sur l'opposition qui peut apparaître entre des critères de rendement et des critères de qualité, ces derniers devant être privilégiés, notamment en ce qui concerne la qualité du dénombrement : ceci entraîne, d'une part, que d'autres objectifs deviennent secondaires, et d'autre part, que l'accent doit être mis sur le contrôle, ce qui exige une augmentation des moyens en personnel et pose des problèmes au niveau de leur recrutement et de leur formation.

4.2 La discussion aborde ensuite trois problèmes particuliers de l'organisation soit :

- a. Durée du dénombrement ;
- b. Contraintes ;
- c. Contrôle.

4.3 La durée du dénombrement

4.3.1 Un participant fait remarquer que le plus souvent la durée fixée initialement est très brève (une semaine - dix jours) et qu'elle est dans la réalité très souvent dépassée (cas du Nigéria et du Congo). Il suggère pour sa part de fixer le départ une durée plus longue (un mois par exemple), ce qui permettrait de diminuer le nombre d'enquêteurs, donc d'être plus exigeant sur leur niveau de recrutement, de mieux les former et de mieux les encadrer. Cette solution présenterait l'inconvénient que le dénombrement ne serait pas simultané.

4.3.2 Il est alors fait remarquer que la durée du dénombrement devrait être fonction de l'objectif principal assigné à l'opération, celui-ci définissant une stratégie et impliquant le choix des techniques à mettre en oeuvre.

4.3.3 Le choix de ces techniques nécessite une analyse sérieuse des contraintes.

4.4 Les Contraintes

4.4.1 Parmi ces contraintes, l'une des plus importantes semble être celle du recrutement, deuxième des problèmes abordé au cours de la discussion.

4.4.2 Le Délégué du Congo fait part de l'expérience de son pays dans cette matière : des communiqués radio annonçant le recrutement d'agents-enquêteurs avaient été diffusés une semaine avant la date du début de la formation pour permettre aux candidats de se faire connaître auprès des bureaux régionaux ; cette méthode permettrait le transport de certains agents-enquêteurs des régions où les candidats étaient en surnombre vers les régions qui en manquaient.

4.4.3 Un participant fait ensuite remarquer que, dans le cadre des travaux préparatoires, il y aurait intérêt à faire un inventaire préalable des possibilités en personnel dans chaque région.

4.4.4 Cet inventaire ne devra pas être nominatif car il risquerait d'être périmé au moment du recensement, mais plutôt consister en une liste des institutions (école, dispensaire...).

4.4.5 Un autre participant fait remarquer que le problème de recrutement des enquêteurs se poserait dans certaines régions (Nord Cameroun par exemple) : habitat dispersé, multitude de dialectes, peu de gens lettrés, etc... (ayant au moins le certificat d'études). Il propose comme solution d'utiliser comme agents-recenseurs les élèves du secondaire, et les maîtres (qui ne parlent pas la langue locale) comme contrôleurs.

4.5 Le Contrôle

4.5.1 Les problèmes de contrôle sont ensuite examinés. On souligne l'importance du contrôle sur le terrain au niveau des agents recenseurs.

4.5.2 Le Délégué du Congo explique que dans le cas de son pays, les contrôleurs avaient pour mission de vérifier les feuilles de ménages, d'effectuer certains contrôles de vraisemblance et de refaire le recensement de certains ménages.

4.5.3 Les contrôleurs principaux confrontent ensuite les questionnaires remplis par l'agent recenseur et par le contrôleur, ainsi que les divers documents remplis par le contrôleur.

4.5.4 L'assemblée examine ensuite les problèmes posés par les contrôles au niveau de l'exploitation sur ordinateur (apurement du fichier, contrôle de vraisemblance).

4.6 Conclusion : Le Président conclut en insistant sur trois points :

- a. La grande diversité des situations (notamment politiques) ne permet pas de donner de solutions toutes faites, et chaque pays doit choisir la solution qui semble la mieux adaptée à son cas particulier ;
- b. Il est nécessaire de se donner un calendrier très précis indiquant l'agencement des différentes phases de l'opération ;
- c. Le statisticien-démographe ne doit pas travailler isolément, mais s'entourer de la collaboration d'autres techniciens.

5. CAMPAGNE EDUCATIONNELLE POUR LE RECENSEMENT
DE LA POPULATION

Animateur : ONDOA Benedicta
Rapporteur : GUENGANT Jean-Pierre

A. EXPOSE DE L'ANIMATEUR

5.1 La note de présentation "Campagne éducationnelle pour le recensement de la population" est distribuée aux participants avant l'exposé de l'animatrice. Celle-ci invite les participants à s'y référer.

5.2 L'exposé de présentation de la note insiste sur les points suivants :

5.2.1 D'un certain point de vue, on peut définir une campagne éducationnelle par rapport à d'autres types de campagnes (exemples : campagne publicitaire, campagne électorale). Il faut reconnaître que chaque type de campagne cherche en fait à vendre quelque chose à la population : produits dans le cas d'une campagne publicitaire ; idées dans le cas d'une campagne électorale.

5.2.2 La campagne éducationnelle cherche à diffuser dans la population des idées nouvelles, elle cherche à sensibiliser la population sur une opération donnée présentée de telle sorte que celle-ci soit acceptée favorablement par la population.

5.2.3 Donc, même si la campagne éducationnelle a en gros les mêmes fondements que les deux autres types de campagne précédemment cités, elle s'en distingue cependant et sa spécificité doit conduire à l'adoption de méthodes publicitaires spécifiques.

5.2.4 Les points sur lesquels les organisateurs de la campagne éducationnelle pour le recensement de la population se doivent d'insister sont donc :

./...

- a. Lutter contre les préjugés que la population peut avoir à l'encontre du recensement (à cause des buts fiscaux d'opérations similaires : recensement administratif par exemple) ;
- b. Informer et éduquer la population sur les buts et objectifs réels du recensement de telle sorte qu'on gagne la participation de la population ;
- c. Expliquer à la population le contenu du questionnaire qui leur sera posé afin de préparer un accueil favorable à l'opération sur le terrain.

5.2.5 Enfin, la campagne éducationnelle pour le recensement doit tenir compte des divers types de public existant au sein de la population (intellectuels, commerçants, ouvriers, population rurale, etc...) et elle doit moduler les moyens utilisés en fonction de ces divers types de public.

5.2.6 En conclusion, l'animatrice souligne les dangers d'une publicité mal conçue qui peut conduire certaines couches de la population à réagir de manière préjudiciable à la bonne qualité des données recueillies.

B. DEBATS

5.3 Tous les intervenants soulignent l'importance de la campagne éducationnelle pour le recensement de la population. Celle-ci doit être soigneusement pensée et menée et utiliser tous les moyens disponibles dans le pays.

5.4 Nombre d'interventions portent ensuite sur le contenu et la nature du message à diffuser auprès de la population concernant le recensement.

5.4.1 Il est souligné que la plupart des campagnes éducationnelles insistent sur le caractère bénéfique du recensement pour la population : explication du type "utilité du recensement pour la planification, pour qu'il soit construit des écoles, des routes, etc...

5.4.2 Plusieurs orateurs soulignent le danger de ces campagnes qui constituent implicitement ou explicitement des promesses à la population. Les risques étant que la population s'imagine que le recensement sera suivi de grands travaux à l'échelle du pays ou de leur localité. Même si les promesses ne sont pas explicites, en insistant trop sur le caractère bénéfique du recensement auprès des populations (en particulier auprès des populations rurales), on risque de créer à terme des déceptions au sein de la population, qui rendraient des enquêtes ultérieures plus difficiles à faire.

5.4.3 Les participants s'entendent sur le fait qu'il est possible de faire une information juste sur les objectifs et la nature du recensement auprès de certaines couches de la population (population éduquée des villes) mais que ceci s'avère difficile sinon impossible pour la grande majorité de la population.

5.4.4 L'important semble être avant tout de gagner la confiance et la collaboration de la population, même si celle-ci ne comprend pas très bien les objectifs du recensement.

5.4.5 Certains orateurs soulignent toutefois que dans la pratique, il est souvent difficile de ne pas donner des explications qui soient plus ou moins comprises comme des promesses par la population.

5.6 Pour gagner la confiance de la population, il importe, soulignent certains orateurs d'appuyer la campagne éducationnelle sur le sens civique de la population.

5.7 D'autres orateurs soulignent toutefois qu'en s'appuyant trop fortement sur le sens civique, la population peut être vantée de vouloir se faire recenser plusieurs fois ou à un lieu qui n'est pas leur domicile habituel (dans leur village d'origine pour grossir la population de leur village) ou à exagérer certaines réponses (cas du recensement du Ghana de 1960).

5.8 Un participant souligne que si la campagne se fait par étapes, on peut essayer de mesurer après une étape donnée la portée de la campagne en cours, les erreurs de compréhension, de telle sorte qu'on puisse améliorer par la suite de cette campagne.

5.9 Le Congo fait ensuite part de son expérience récente. Il présente en particulier les affiches publicitaires qu'il a fait imprimer à l'occasion du recensement, ainsi qu'un tee-shirt portant sur le recensement.

5.9.1 Ces moyens semblent s'être avérés efficaces pour la connaissance préalable du recensement par la population.

5.9.2 De même, le Congo a organisé plusieurs séries d'émissions radio et télévision portant sur le recensement (dont un discours du Premier Ministre).

5.10 Enfin, un participant exprime le danger qu'il peut y avoir à expliquer trop en détail les concepts utilisés dans le recensement au niveau de la campagne éducationnelle (les gens risquant de construire leur réponse trop longtemps à l'avance et d'une manière pas forcément correcte.

5.11 Il est également souligné que les divers moyens utilisés (radio, discours, conférences, réunions dans les villages) doivent être modulés en fonction des types de population visée, tous les moyens envisagés ne pouvant pas toujours s'appliquer avec la même efficacité, à toutes les couches de la population.

6. RECOMMANDATIONS DE LA REUNION DES ANIMATEURS ET RAPPORTEURS

6.1 La réunion des Animateurs et Rapporteurs tenue à Yaoundé lors de la Réunion Scientifique adopte un certain nombre de recommandations en vue de faciliter la bonne marche des discussions des problèmes méthodologiques des recensements et enquêtes démographiques.

6.2 La tâche d'animateur

6.2.1 La tâche de l'animateur est d'introduire le sujet en mettant en relief les divers points principaux.

6.2.2 Cet exposé dure 15 minutes environ et est un résumé succinct d'un document de base élaboré généralement par l'animateur.

6.2.3 Après l'exposé, l'animateur propose au Président de la Réunion la manière dont les débats doivent se dérouler. Il peut ainsi inviter les participants à se prononcer sur certains points complexes ou débattre le thème exposé point par point.

6.2.4 Il est peut être opportun que l'animateur se limite à l'exposé et suscite les participants à exprimer leurs opinions. Egalement, il est appelé à intervenir pour éviter que les débats ne sortent pas du thème traité.

6.3 La tâche du Rapporteur

6.3.1 Le Rapporteur doit suivre l'exposé et le débat en prenant note des opinions exprimées et en préparant un compte-rendu détaillé.

6.3.2 Ce compte-rendu doit comprendre l'exposé de l'animateur et toutes les opinions exprimées par les participants.

6.3.3 Au cas où l'animateur a préparé un exposé par écrit, ce qui est un avantage, le Rapporteur pourra l'utiliser pour compléter ses notes.

6.3.4 Au cas où le Rapporteur a des difficultés pour faire un résumé, ou tirer des conclusions sur les débats, il peut demander au Président d'intervenir pour préciser les points de vue exposés.

6.3.5 Sur la base de ses notes, le rapporteur doit préparer un rapport cohérent des opinions exprimées lors des débats et tirer les conclusions méthodologiques s'il y a lieu. Sinon il doit mettre en relief les divergences et les différentes opinions qui expliquent la difficulté d'aboutir à une conclusion unanime.

6.3.6 Au cas où le Rapporteur rencontre des difficultés à résumer certaines opinions exprimées il peut proposer aux auteurs de préciser par écrit leur opinion.

6.3.7 Le Rapporteur de chaque séance doit remettre le manuscrit de son rapport au Rapporteur Général au début de la séance suivante, à défaut, au Secrétariat de la Réunion.

6.4 La tâche du Rapporteur Général

6.4.1 Le Rapporteur Général doit revoir les rapports en collaboration avec les rapporteurs, y apporter avec son accord les modifications nécessaires avant de les remettre à l'impression.

6.4.2 Le rapport de chaque séance doit être distribué à la fin de la séance suivante et les participants sont invités à attirer l'attention du Rapporteur Général chaque fois que le rapport ne reflète pas leurs opinions exprimées lors des débats.

6.4.3 Au cas où le projet de rapport nécessite des modifications importantes, le Rapporteur Général élabore une rédaction révisée qui sera présentée à la réunion finale destinée à l'adoption du rapport.

6.5 Adoption du rapport.

6.5.1 Le Rapporteur Général présente le rapport à la séance de clôture pour l'adoption par les participants.

6.5.2 Il est souhaitable que la réunion adopte le contenu du rapport et laisse au bureau le soin de sa rédaction finale.

7. QUESTIONS DIVERSES ; PREMIERE SEANCE

Introduction : Le Bureau Technique Régional

Rapporteur : LEDJRI MOHAMED Ennacour

A. EXPOSE DU REPRESENTANT DU BTR

7.1 Activités du Bureau Technique Régional

7.1.1 Le Plan d'Action adopté par le Conseil des Chefs d'Etat à Libreville en Décembre 1973 et approuvé par le Président du Tchad, définit en détail les activités spécifiques du Bureau Technique Régional qui se sont étroitement liées à la collaboration des Services Statistiques des pays concernés par le Projet Démographique UDEAC-TCHAD.

7.1.2 Les Services Statistiques sont invités à faire parvenir, avant fin de chaque mois, au Bureau Technique Régional, des informations brèves sur les activités pour le Bulletin de Liaison mensuel.

7.1.3 Quant aux documents publiés par les Services Statistiques, les Services Statistiques doivent envoyer six exemplaires de chaque au Bureau qui se chargera de préparer une Note de Présentation et de les envoyer aux Services Statistiques de la Région.

7.1.4 Pour faire face à cette situation, le Bureau Technique Régional, demande aux participants de rechercher une solution adéquate.

7.1.5 Enfin le Représentant du Bureau fait appel aux Services Statistiques concernés par le projet démographique, afin qu'ils établissent une liste des professions et occupations de leurs pays pour lui permettre de préparer une classification standard des professions pour la région.

7.2 Rapports sur les activités démographiques et l'état d'avancement des travaux

./...

7.2.1 Le Représentant du Bureau propose aux participants de consacrer une partie de la séance à exposer un bref rapport sur les activités démographiques et l'état d'avancement des travaux dans chaque pays concerné par le projet démographique. Il rappelle à ce sujet que dans deux pays de la région des travaux démographiques importants se déroulent actuellement et le Bureau Technique Régional n'a reçu aucune communication sur ces événements.

7.3 Autres questions

7.3.1 Cette partie est laissée au choix des participants dans le cadre du thème général proposé à savoir, aider le Bureau Technique Régional dans la réalisation de sa tâche.

B. DEBATS

7.4 Un délégué propose que pour le Bulletin de Liaison, il y ait des publications trimestrielles et non mensuelles. Ainsi on n'aurait plus un Bulletin de Liaison composé d'une seule page mais un document étoffé.

7.5 Sur le problème de communication BTR - Service des Statistiques, le délégué rappelle que tous les organismes internationaux se plaignent de cette carence et qu'il s'avère très difficile de remédier à cette situation. Enfin, quant à la liste des professions du pays il n'y a qu'une liste tirée de l'enquête-emploi qui n'est plus représentative. Il préfère donc attendre les résultats du Recensement Général de la Population qui doit avoir lieu en principe en 1974, pour la communiquer au Bureau Technique Régional.

7.6 Un observateur intervient pour exposer son expérience quant au problème des communications entre son organisme et les bureaux statistiques des pays. Longtemps il a souffert de cette carence mais finalement il a trouvé une procédure satisfaisante. A la tenue de chaque réunion, il demande aux délégués de lui remettre par écrit un rapport sur les activités en cours dans leur pays et

il a été amené à entreprendre des missions circulaires régulières dans les pays concernés malgré des incidences financières importantes mais nécessaires.

7.7 Cette proposition suscite l'accord d'un délégué qui fait remarquer que le Plan d'Action du BTR ne reflète pas les besoins réels des Services Statistiques des pays concernés par le projet démographique.

7.8 Pour cela, il demande d'une part que le Plan d'Action soit révisé pour pouvoir être présenté à la prochaine réunion du Comité de Direction de l'UDEAC et d'autre part que les contributions respectives de l'UDEAC et des Nations-Unies apparaissent en détail dans le budget du BTR parce que si la contribution des Etats de l'UDEAC est connue, ce n'est pas le cas pour la contribution ONU.

7.9 Le Représentant de la République Centrafricaine rappelle que le Bureau Technique Régional se trouve dans son pays et peut, par conséquent, disposer à n'importe quel moment des documents qu'il désire. La liste des professions sera établie et communiquée prochainement au BTR.

7.10 Le Représentant du Gabon appuie chaleureusement la proposition du Cameroun relative à la révision du Plan d'Action et demande qu'une recommandation soit adoptée par les délégués en vue de présenter à l'ONU une requête d'assistance financière pour les tournées du Bureau Technique Régional.

7.11 Le Représentant du Congo rappelle qu'un représentant du BTR était de passage à Brazzaville en Février 1974 et qu'il lui avait été possible de rentrer en possession de tous les documents disponibles. A cette réunion, le représentant distribue à chaque délégué un dossier complet de tous les documents de recensement du Congo.

7.12 Le Représentant du Tchad se plaint des communications postales entre le Tchad et la République Centrafricaine. Le Tchad a envoyé par le canal de la poste la liste des emplois et professions disponibles dans son pays ; mais le BTR ne l'a jamais reçue. Il est convenu qu'une copie de cette liste serait envoyée prochainement au Bureau Technique Régional.

8. QUESTIONS DIVERSES ; DEUXIEME SEANCE

Animateur : Représentant du Bureau Technique
Régional

8.1 Le Président ouvre la séance en se référant à la discussion qui avait clos la séance précédente pour demander aux responsables du BTR de ne pas se formaliser des critiques un peu sévères qui ont été émises.

A. EXPOSE

8.2 L'exposé du Représentant du Bureau Technique Régional soulève les points suivants :

- a. Information et missions circulaires : Le Bureau n'est composé pour l'instant que de deux personnes et la charge de travail (mission à la demande des Etats, préparation des réunions, publication) est telle qu'il n'est pas possible d'envisager le déplacement, même si les crédits existent (au moins dans le cadre de l'UDEAC une telle mission est prévue). Il serait souhaitable que les représentants des Directions de Statistique et surtout les responsables de la Démographie fassent un effort qui est dans leur intérêt.
- b. Budget : Le Bureau est prêt à donner toutes les informations dans le cadre des procédures normales de l'UDEAC. Il s'agit ici d'une Réunion Scientifique et le Bureau ne peut répondre sans mandat et sans document. Il préparera un compte-rendu détaillé tant pour le Conseil d'Administration que, si le Secrétaire Général l'y autorise, pour le Comité des Experts du Comité de Direction, Ministres et Présidents.
- c. Carences et Plan d'Action : Le Bureau pense qu'il est souhaitable de s'en tenir au Plan d'Action dont l'adoption fait l'objet d'une décision des Chefs d'Etat.
- d. Organisation des réunions : Le Bureau s'engage à fournir une note qui pourra servir de guide pour l'organisation des réunions scientifiques à l'instar de celle sur la note de l'animateur et du rapporteur.

B. DEBATS

8.3 Les délégués conviennent que chaque Service Statistique désigne un "correspondant" qui aura pour tâche d'envoyer régulièrement des informations pour le Bulletin de Liaison du BTR ainsi que les documents que le Service Statistique établira pour qu'ils soient transmis aux techniciens de la région.

9. PROGRAMME DE LA PROCHAINE REUNION

Animateur : Membre du Bureau Technique
Régional

A. EXPOSE

9.1 L'animateur expose les points restant du Plan d'Action.

9.2 Il insiste sur les points suivants :

- a. La réunion présente trois des sujets énumérés dans le Plan d'Action (sujets 9 - 10 - 12) ;
- b. Les animateurs soient désignés dès maintenant ;
- c. Les animateurs fassent parvenir leur note de présentation au Bureau Technique Régional suffisamment à temps pour qu'elle soit transmise aux participants avant la réunion.

9.2.1 Il indique que le fait important était la coordination de la réunion et du stage prévus.

9.2.2 Il demande à la délégation Congolaise si elle est prête à accueillir dans son pays la réunion.

B. DEBATS

9.3 Les délégués conviennent après une rapide discussion sur les points suivants :

- a. Le BTR et les Etats sont trop chargés pour que trois réunions puissent se tenir raisonnablement en 1974 (Juin, Septembre et Décembre) ;

- b. La prochaine réunion aura lieu en Septembre 1974 à Libreville et portera sur l'Observation Permanente ;
- c. Il est peu vraisemblable qu'une autre réunion puisse se tenir dans la région avant 1975 ;
- d. Un voyage d'étude sur le dépouillement des données est organisé par le BTR au Congo en Juillet 1974.

9.4 La délégation Congolaise estime que le Secrétaire Général doit contacter au plus vite le Gouvernement Congolais pour l'organisation de ce voyage d'étude.

10. PROJET DE STAGE DE FORMATION POUR LES CADRES DU RECENSEMENT

10.1 L'Origine du Projet

10.1.1 La Réunion Scientifique du Projet Démographique UDEAC-TCHAD, tenue à Yaoundé du 30 Mars au 3 Avril dans sa séance du 30 Mars 1974, recommande que le Bureau Technique Régional organise un stage de formation pour les cadres du recensement des pays concernés par le projet.

10.2 Justification du Projet

10.2.1 Les Etats de la région sont engagés dans leur première opération de Recensement Général de la Population.

10.2.2 Les Etats ne disposent pas de cadres ayant l'expérience et la formation requises pour la conduite de telles opérations.

10.2.3 La complexité des opérations à effectuer (formation de masse, contrôle, organisation de transport et de communication, etc...).

10.2.4 Trois Etats ont prévu la réalisation de leur recensement en 1974/1975.

10.2.5 La réalisation d'un tel projet nécessite la mise en oeuvre de moyens financiers en personnel et en matériel considérables.

10.2.6 L'existence d'un Bureau Technique Régional responsable du Projet Démographique UDEAC-TCHAD.

10.3 L'Organisation du Stage

10.3.1 Recommande que le stage porte sur la méthodologie et les techniques du recensement.

10.3.2 Recommande que les cours dispensés soient à la fois théoriques et pratiques.

10.3.3 Recommande que le stage se déroule avant le démarrage des travaux sur le terrain, au plus tard début Juillet 1974.

10.3.4 Recommande que les cadres compétents disponibles et existants dans la région soient sollicités en priorité pour la formation.

10.3.5 Recommande que l'infrastructure existante des Instituts de Formation Statistiques et Démographiques soit utilisée au mieux.

10.3.6 Recommande qu'il soit fait appel aux Nations-Unies, au Gouvernement Français, au Centre de Recherche pour le Développement International et aux autres Organismes d'aide possibles pour fournir les cadres non disponibles dans la région.

10.4 Financement du Projet

10.4.1 Souhaite que les Nations-Unies, le Gouvernement Français, le Centre de Recherche pour le Développement International et les autres Organismes d'aide prennent en charge les dépenses occasionnées par leurs formateurs respectifs.

10.4.2 Souhaite que les Nations-Unies fournissent des bourses pour les stagiaires couvrant les transports Inter-Etats, et les transports aériens Intra-Etat, la subsistance et l'hébergement.

10.4.3 Souhaite que les Nations-Unies prennent en charge les dépenses de bureau (personnel et fournitures).

10.4.4 Souhaite que le pays hôte fournisse les moyens de transport à l'intérieur du pays (véhicules et chauffeurs) à l'exception du carburant.

10.4.5 Souhaite que le pays hôte assure les locaux nécessaires pour l'organisation du stage (salle de cours, bureaux).

10.4.6 Souhaite que le pays hôte facilite l'hébergement des stagiaires pendant toute la durée du stage.

10.5 Démarches à entreprendre en vue de l'approbation du Projet

10.5.1 Demande au Secrétaire Général de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet.

10.6 Besoins en Formateurs

10.6.1 Dans toutes les spécialités de recensement :

- a. Cartographie ;
- b. Organisation terrain ;
- c. Organisation dépouillement ;
- d. Classification et codes ;
- e. Enquêtes ;
- f. Ordinateurs (notions générales).

PARTIE III

ANNEXES

LISTE DES DOCUMENTS

<u>SYMBOLE</u>	<u>TITRE</u>
<u>Documents de Base</u>	
Doc. 5/SG/BTR-PD	<u>Sujets Recommandés pour le Recensement Mondial de la Population en 1970</u> , Bangui, Octobre 1973.
Doc. 6/SG/BTR-PD	<u>Concepts et leurs Définitions ; Liste des Tableaux Recommandés</u> (Extrait des <u>Recommandations Africaines</u> concernant les Recensements de Population prévus pour 1970, C.E.A., Addis-Abéba, Avril 1968), Bangui, Octobre 1973.
Doc. 9/SG/BTR-PD	<u>Formation du Personnel du Recensement de la Population</u> , Bangui, Octobre 1973.
Doc. 13/SG/BTR-PD	ROGER Gilles : <u>La Cartographie du Recensement</u> , Bangui, Octobre 1973.
Doc. 15/SG/BTR-PD	ONDOA Bénédicte : <u>Organigramme et Structure du Centre de Recensement</u> (Bureaux Central et Bureau Régional), Bangui, Octobre 1973.
Doc. 21/SG/BTR-PD	Sous-Direction des Etudes de Population, Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, Cameroun : <u>Document des Travaux Démographiques Prévus pour les Années 1973-1984</u> , Bangui, Janvier 1974.
Doc. 23/SG/BTR-PD	TEMPLIER Joël : <u>Le Test de la Feuille de Ménage, République Centrafricaine</u> : Bangui, Mars 1974.
Doc. 26/SG/BTR-PD	Liste des Tableaux (Extrait du Report sur le Programme Africain de Recensement ; C.E.A., Addis-Abéba, Réf. E/CN.I4 CAS 8/10, Octobre 1973), Bangui, Mars 1974.
Doc. 27/SG/BTR-PD	ONDOA Bénédicte : <u>Campagne Educationnelle pour le Recensement de la Population</u> , Yaoundé, Mars 1974.

ANNEXE A (Suite)

<u>SYMBOLE</u>	<u>TITRE</u>
Doc. 28/SG/BTR-PD	PLANES Guy : <u>Programme du Recensement ; l'Organisation, Yaoundé, Mars 1974.</u>
Doc. 29/SG/BTR-PD	GIL Benjamin, <u>Tests et Recensement Pilote, Yaoundé, Mars 1974.</u>
Doc. 30/SG/BTR-PD	Recensement Démographique : <u>Rapport des Tables Rondes, Bangui, Octobre 1973, Bangui Mars 1974.</u>
Doc. 34/SG/BTR-PD	<u>Programme de la Prochaine Réunion, Yaoundé, Mars 1974.</u>
Doc. 41/SG/BTR-PD	<u>Projet du Stage de Formation des Cadres du Recensement, Yaoundé, Avril 1974 (voir Document révisé Exposés et Débats, paragraphe 10).</u>
Doc. 42/SG/BTR-PD	GUENGANT Jean-Pierre : <u>Relations entre la liste des Tableaux Recommandés et la Publication des Résultats du Recensement, Yaoundé, Mars 1974.</u>
E/CN.14/CPH/I2*	<u>Les enquêtes pilotes et le contrôle préalable des procédures de recensement ; C.E.A. Addis-Abéba.</u>

* A l'exception de ce document, les autres publications peuvent être obtenues sur demande adressée au B.T.R.

.../...

ANNEXE A (Suite)

SYMBOLE

TITRE

Autres Documents

Doc. I/SG/BTR-PD	<u>Plan d'Action</u> , Novembre 1973 - Décembre 1974, Bangui, Octobre 1973.
Doc. I9/SG/BTR-PD	<u>Le Bureau Technique Régional, Note d'Information</u> , Bangui, Novembre 1973
Doc. 3I/SG/BTR-PD	<u>Bulletin de Liaison N 3</u> , Bangui, Mars 1974.
Doc. 35/SG/BTR-PD	<u>Bulletin d'Information N I, Réunion Scientifique</u> , Yaoundé, Avril 1974.
Doc. 38/SG/BTR-PD	<u>Bulletin d'Information N 2, Réunion Scientifique</u> , Yaoundé, Avril 1974.

LISTE DES PARTICIPANTS

ELEGUES

République Unie du Cameroun

- Mr. MOUYEBE Ndedi Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Nationale B.P. 660 Yaoundé.
- Mme ONDOA Benedicta Sous-Directeur des Etudes de Population. Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale B.P. 660 Yaoundé.
- Mr. TAYO Jacob Chef du Service de recensements et enquêtes - Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale B.P. 660 YDE
- Mr. NGASSI Jacques Chef Adjoint du Service de recensements et enquêtes. Directeur de la Statistique et de la Comptabilité Nationale B.P. 660 Yaoundé
- Mr. DAENEN Jean Expert Démographe en Recensement des Nations Unies B.P. 836 Yaoundé.

République Centrafricaine

- Mr. YACKOISSET Elie Blaise Chef de service des Etudes Démographiques Direction générale de la Statistique et de Etudes économiques B.P. 732 Bangui.
- Mr. LEDJRI Mohamed E. Expert des Nations Unies en matière de Recensement de population - PNUD B.P. 872 Bangui

République Populaire du Congo

- Mr. M'FOULOU Raphaël Chef du bureau des Statistiques démographiques - Direction de la Statistique et de la Comptabilité économique B.P. 2031 Brazzaville.
- Mr. NGOULOU Moutima Agent Technique au bureau des Statistiques démographiques. Direction de la Statistique et de la Comptabilité économique B.P. 2031 Brazzaville.
- Mme NAIDENOVA Ivanova Penka Expert des Nations Unies en Recensement PNUD B.P. 465 Brazzaville.

.../...

République Gabonaise

- Mr. ALDOULAYE M'BINGT Mocktar Directeur de la Statistique et des
Etudes économiques - Ministère du
Plan B.P. 2081 - Libreville
- Mr. MESSAN Jean Louis Directeur de la Coordination -
Ministère du Plan - B.P. 2081
Libreville
- Mr. LEBRUN André Responsable de la division démographie
Direction de la Statistique et des
Etudes économiques - Ministère du
Plan B.P. 2081 Libreville.

République du TCHAD

- Mr. NOVELLE Bernard Sous Directeur de la Statistique
B.P. 453 - NDJAMENA
- Mr. BANGUITA Nelym Chef de division des Enquêtes et
Population - Sous direction de la
Statistique B.P. 453 NDJAMENA.

OBSERVATEURS

- MM. BLANC Robert Chef du département de la Coopéra-
tion de l'INED. Affaires Etrangères
France - 54, avenue Joffre -
94100 SAINT MAUR
- GUENGANT Jean Pierre Administrateur de Programme Démographi
CRDI - P.O. Box 8500 -60 Queen's
Street OTTAWA - ANTARIO
- GENDREAU Francis Directeur p.i. de l'I.F.O.R.D.
B.P. 1556 Yaoundé
- KOESOEBJONO Santo Professeur de Démographie- I.F.O.R.D
B.P. 1556 Yaoundé.
- CHAUSSY Jean Directeur de Projet - Institut de
Formation Statistique B.P. 294 YDE
- NGONGANG Paul Directeur de l'Institut de Forma-
tion Statistique - BP 294 YAOUNDE
- GUBRY Patrick Démographe à l'ORSTOM B.P. 193
Yaoundé.

ANNEXE B (Suite)

SECRETARIAT GENERAL DE L'U.D.E.A.C.

Mr. TCHANQUE Pierre	Secrétaire Général
Mr. ANGUILE OUSMANE J.F.	Secrétaire Général-Adjoint

BUREAU TECHNIQUE REGIONAL

Mr. GIL Benjamin	Directeur du Bureau Technique Régional - Secrétariat Général de l'UDEAC B.P. 1418 Bangui - RCA
Mr. PLANES Guy	Directeur-Adjoint du Bureau Technique Régional - Secrétariat Général de l'UDEAC - B.P. 1418 Bangui - RCA.

ALLOCATION DU SECRETAIRE GENERAL DU MINISTERE
DU PLAN ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, REPRESENTANT
LE MINISTRE

Monsieur le Secrétaire Général de l'U.D.E.A.C.,
Monsieur le Représentant Résident des Nations-Unies,
Excellences,
Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire empêché m'a chargé de vous dire combien nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui à Yaoundé à l'occasion de la première réunion scientifique du Bureau Régional du Projet Démographique en UDEAC-TCHAD. J'ai aussi l'agréable devoir de vous souhaiter au nom du Gouvernement et du peuple Camerounais tout entier, la bienvenue dans notre capitale dont la familière hospitalité, je l'espère, ne manquera pas de contribuer au succès de vos travaux.

Monsieur le Secrétaire Général de l'U.D.E.A.C.,
Monsieur le Représentant Résident des Nations-Unies,
Excellences,
Messieurs les Délégués,
Mesdames, Messieurs,

Il n'est pas nécessaire de rappeler que la réalisation des recensements de la population est devenue un objectif prioritaire pour les Etats-membres de l'UDEAC et le TCHAD, et singulièrement pour le Cameroun. En effet, en République Unie du Cameroun, le Gouvernement a décidé d'organiser le recensement général de la population pendant la période 1974-1975, année mondiale de la population.

Ce recensement sera le premier réalisé dans notre pays qui n'a encore effectué que des recensements administratifs et des enquêtes par sondages au cours de la précédente décennie.

Il n'est pas besoin de vous rappeler que le recensement général est une opération indispensable pour un pays moderne, jeune et qui veut aller de l'avant. Il permet de connaître avec précision la population de chaque unité administrative. Dans notre pays, les Gouverneurs des Provinces et les Préfets connaîtront ainsi mieux leurs circonscriptions ; les besoins scolaires pourront être mieux évalués ; la santé de la population améliorée par une meilleure localisation des efforts ; les mouvements de population seront connus et ainsi toute la planification deviendra plus précise et sera à même d'atteindre plainement son but qui est de développer l'homme et de promouvoir son épanouissement.

Le Cameroun va consacrer environ 300 millions de francs CFA à ce recensement qui mobilisera toutes les forces vives de la Nation. Je me plais à remercier ici au nom du Gouvernement les Nations Unies et plus particulièrement le Fonds pour les Activités en matière de Population, pour l'aide qu'ils nous apportent et qui, d'ici à 1975, atteindra près de 200 millions de francs CFA.

Les Chefs d'Etat de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale ont unanimement adopté et le Président de la République du Tchad a approuvé le Plan d'Action pour 1974 du Bureau Technique Régional.

Le Bureau Technique Régional, créé en décembre 1972 par Décision du Conseil des Chefs de l'UDEAC, a été mis en place en juin 1973.

Comme vous le savez, ce Bureau concrétise un projet de coopération entre les Etats membres de l'UDEAC, le TCHAD et les Nations-Unies ; c'est un Bureau Technique de coordination, d'harmonisation et de liaison.

L'objectif du Bureau Technique Régional est double :

- dans un premier temps, promouvoir la coordination sur le plan méthodologique des pays de l'UDEAC et du Tchad dans le domaine des recensements de la population et enquêtes connexes ;

- ultérieurement, promouvoir la mise en place d'un système efficace de collecte, de dépouillement et d'analyse continus des faits démographiques.

La réunion que j'ai le plaisir d'ouvrir aujourd'hui au nom du Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire aura pour but d'étudier et de mettre au point des aspects fondamentaux du recensement. Elaborer une méthodologie commune sera, non seulement, une aide importante pour chacun de nos Etats, ce qui permettra de résoudre les problèmes difficiles auxquels nos services techniques se trouvent confrontés, mais sera aussi d'une grande utilité pour l'harmonisation de la recherche démographique dans les pays de la sous-région.

Les sujets qui seront examinés dans cette première et très importante réunion pour les techniciens de nos Etats, dont j'ai le plaisir de saluer la présence ici, sont uniquement axés sur le recensement.

En examinant tout d'abord le programme de recensement et ses problèmes d'organisation, il vous faudra faire preuve d'initiative, mais aussi d'un sens profond de nos réalités nationales. Il ne

s'agit pas de construire un programme parfait, et irréaliste, mais de faire oeuvre concrète. Je ne doute pas que vous n'élaboriez des solutions qui permettront de résoudre au mieux les multiples problèmes que pose cette organisation.

En analysant ensuite, les concepts à utiliser lors d'un recensement, votre préoccupation doit être guidée par le fait que le recensement ne peut être utilement réalisé que si les concepts sont clairs et bien adaptés à nos pays : vous aurez bien sûr à utiliser la documentation qui vous est fournie, ainsi que l'expérience qui a été accumulée de par le monde entier, mais je suis certain que vous saurez faire oeuvre originale et novatrice, et réaliste.

Vous aurez aussi à discuter de la forme des documents qu'il est souhaitable de publier. Chaque Etat a ses impératifs particuliers mais les principes restent les mêmes pour tous et il est indispensable que vous aboutissiez à un accord qui permette des publications et des analyses au niveau de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale et du Tchad.

Vous aborderez ensuite les questions combien difficiles concernant les tests et les recensements pilotes. Je ne saurais trop souligner l'importance qu'ils revêtent pour une bonne préparation du recensement. C'est grâce à ces tests nombreux et bien étudiés, aux enseignements qu'ils nous apporteront, que les questionnaires, les manuels, les formations et tant d'autres aspects, pourront devenir parfaitement adaptés à nos besoins et à nos particularismes. Les recensements pilotes permettront de contrôler toute l'organisation et ils constitueront pour tous les cadres l'expérience irremplaçable qu'ils n'ont pu encore acquérir.

Un autre thème de vos discussions concernent les campagnes d'information des cadres, de tous les groupes sociaux, de l'ensemble de la population. La parfaite connaissance que tous acquerront ainsi des buts, des moyens, le jour du recensement, conditionnera sa réussite. Vous aurez à établir l'utilisation rationnelle de tous les moyens sans oublier ceux qui de tout temps ont servi à informer notre peuple.

Mesdames, Messieurs,

Cette énumération des thèmes de vos travaux montre combien cette rencontre est importante et utile. Je suis d'avance assuré que vous ferez oeuvre utile et je souhaite que vos travaux soient l'expression véritable de la coopération sincère et fraternelle qui anime nos Etats.

Je déclare ouverte la première réunion scientifique du Bureau Technique Régional du Projet Démographique en UDEAC-TCHAD.

ALLOCUTION D'OUVERTURE PRONONCEE PAR LE
SECRETARE GENERAL DE L'U.D.E.A.C

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère du Plan,
Monsieur le Représentant Résident des Nations-Unies,
Excellences,

Messieurs les Délégués,
Mesdames,
Messieurs,

Je suis très heureux de souhaiter à mon tour la bienvenue aux Experts en matière de population, aux démographes et statisticiens présents aujourd'hui à cette première réunion scientifique du Bureau Technique Régional du Projet Démographique en UDEAC-TCHAD.

C'est avec un plaisir tout particulier que nous accueillons les Experts des Nations-Unies, des Organisations Scientifiques Africaines et non Africaines qui se sont déplacés pour venir assister à cette réunion. Je souhaite qu'elle permette d'aboutir à des résultats positifs et apporte sa contribution à la solution des problèmes de population dans les pays de la région et pourquoi pas dans d'autres pays de l'Afrique. Il s'agit d'une réunion scientifique prévue par le Plan d'Action du Bureau Technique Régional mis au point au cours de la réunion d'octobre 1973 à Bangui et adopté par le Conseil des Chefs d'Etat en décembre dernier, mais qui concrétise aussi la coopération entre l'Union, le Tchad et les Nations-Unies pour ce qui concerne la démographie et les problèmes de la population.

La réunion d'aujourd'hui est axée sur l'examen des grands problèmes du recensement. En effet, trois de nos pays doivent réaliser leur recensement cette année et la mise au point des décisions communes, l'approfondissement de la méthodologie des principaux sujets de ce recensement sont des problèmes vitaux en ce début d'année 1974. D'autres réunions sont prévues alternativement dans chacun des pays de la région, de façon à couvrir l'ensemble des points du Plan d'Action et enfin à préparer le programme futur du Bureau en Harmonie avec le projet régional d'études démographiques en UDEAC-TCHAD.

Je souhaite que les conclusions de vos travaux puissent permettre au Bureau Technique Régional d'assurer pleinement et efficacement sa mission dans le cadre de notre région, et par là même, au Secrétariat Général de promouvoir l'Union Economique.

ANNEXE D (Suite)

C'est à vous, Experts de la région, aidés dans votre travail par les techniciens et conseillers de l'aide bilatérale et des Nations-Unies, de veiller au succès de cette entreprise et de tout faire pour que vos travaux soient utiles et, je l'espère, indispensables à la région.

Je voudrais, avant de terminer, adresser nos sincères remerciements à Son Excellence le Président de la République Unie du Cameroun EL HADJ AHMADOU AHIDJO, à son Gouvernement, au parti, l'Union Nationale Camerounaise et au peuple Camerounais pour l'accueil chaleureux réservé aux délégations et pour l'effort inlassable qu'ils ont toujours déployé pour permettre la bonne organisation et la réussite des réunions organisées par l'UDEAC dans leur beau pays.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer nos sentiments les plus vifs à Monsieur NAAH Robert, Secrétaire Général du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire qui, en l'absence du Ministre nous a fait l'honneur de venir présider en ses lieu et place la séance d'ouverture de cette importante réunion.

Je voudrais enfin dire aux Experts des Nations-Unies, des Organismes Scientifiques et Instituts de Recherche qui ont bien voulu accepter notre invitation et dont certains ont fait un long voyage pour venir participer à nos travaux, combien nous sommes sensibles à leur présence ici et combien nous apprécions le concours technique et financier qu'ils nous ont toujours apporté.

Qu'ils reçoivent ici l'expression de notre reconnaissance et notre profonde gratitude.

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Représentant Résident du PNUD,
Excellences,
Messieurs les Délégués,
Mesdames,
Messieurs,

Permettez-moi maintenant de vous souhaiter à tous, plein succès à vos travaux et d'espérer que de vos discussions sortent des méthodologies utilisables par tous et qui pourront contribuer à l'harmonie de notre Union et au progrès de l'Afrique.

C'est avec cet espoir que je termine en vous remerciant de votre aimable attention.

ALLOCUTION DE M. BERTIN BORNA REPRESENTANT
RESIDENT DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
AU CAMEROUN

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère du Plan et de
l'Aménagement du Territoire,
Monsieur le Secrétaire Général de l'UDEAC,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Il m'est agréable de prononcer ces quelques mots à l'occasion de la séance d'ouverture de la réunion scientifique sur les problèmes méthodologiques du recensement démographique ; au nom de M. le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies, de M. Rafael Salas, Directeur Exécutif du Fonds des Nations-Unies pour les Activités en matière de Population, de M. Rudolph Peterson, Administrateur du PNUD, personnalités auxquelles j'ajouterai mes collègues Représentants Résidents en République Populaire du Congo, au Gabon, au Tchad et en République Centrafricaine.

Son Excellence Monsieur le Secrétaire Général représentant le Gouvernement de la République Unie du Cameroun et Monsieur le Secrétaire Général de l'UDEAC ont suffisamment mis l'accent sur l'importance que revêt la présente réunion aux yeux des pays qui y participent.

Les Nations Unies de leur côté ont tenu, par leur apport et leur présence, à marquer toute l'importance qu'elles accordent aux problèmes démographiques sous tous leurs aspects : recensement, recherche, formation d'un personnel national qualifié, etc... Cela justifie notre participation de plus en plus grande à la mise en oeuvre d'un programme systématique, tendant à accorder aux pays, ou aux groupes de pays qui la sollicitent, une assistance toujours accrue tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif.

L'Année Mondiale de la Population, qui correspond précisément à l'année en cours, a été instituée pour sensibiliser davantage les opinions publiques nationale et internationale sur le rôle prépondérant que jouent les activités en matière de population dans tous les domaines de la vie communautaire et, en particulier, dans le domaine extrêmement important du développement.

Si ces considérations sont valables pour les pays industrialisés, elles le sont encore davantage pour les pays en voie de croissance. Comment peut-on concevoir un plan rationnel et viable de développement économique et social, sans étude systématique

ANNEXE E (Suite)

préalable du milieu social, des migrations de populations, des ressources humaines dont dispose le pays considéré, de l'âge et de la vocation des différents groupes humains constitutifs ; bref, sans étude systématique préalable de tout ce qu'il convient d'insérer sous la dénomination "Démographie"?

Tout plan de développement tend en définitive vers l'amélioration du niveau de vie de l'homme placé dans son contexte naturel, auquel il faut ajouter sans heurt les apports enrichissants des expériences tentées sous d'autres cieux.

Dans ces conditions, la démographie devient l'un des facteurs essentiels sur lesquels les économistes et les sociologues fondent leur action. Dès lors, rien d'étonnant que le système des Nations Unies apporte tout son appui à tout programme de nature à mieux asservir cette science.

Le programme de recensement en Afrique Centrale est le premier du genre, je dirais même le seul sur le continent africain à recevoir des Nations Unies une assistance aussi forte en hommes et en matériel. Il est évident que nous serons très attentifs à vos travaux et à leurs résultats, dans la mesure où ils nous permettront de diversifier et d'améliorer encore la qualité de cette assistance.

Il convient également de mettre l'accent sur un autre facteur : celui de la coopération régionale que concrétise de façon harmonieuse la présente réunion, à laquelle participent des experts de pays appartenant à la même zone. Dans son discours d'ouverture, Monsieur le Secrétaire Général, représentant le Ministre, s'est longuement étendu sur la nature et les objectifs du Bureau Technique Régional, organisme de coopération entre les États membres de l'UDEAC, le Tchad et les Nations Unies, dont la vocation fondamentale est d'être un organisme de coordination, d'harmonisation et de liaison au service des pays desservis.

C'est précisément parce que nous pensons que la coopération régionale est pour les pays en voie de développement un facteur essentiel dans leur processus de croissance que, de plus en plus, le système des Nations Unies apporte une assistance plus grande à ce genre d'organisme. Je citerai pour exemples notre assistance à la Commission du Bassin du Lac Tchad, au Groupement des États riverains du fleuve Sénégal et au Liptako-Gourma.

Je souhaite que les travaux de la présente réunion renforcent davantage les liens existant entre les pays participants.

Je souhaite également qu'ils enrichissent votre expérience propre en matière de coopération régionale et constituent une motivation supplémentaire à l'accroissement de l'assistance accordée à vos pays par toutes les aides extérieures, qu'elles soient bilatérales ou multilatérales.

Vive la coopération internationale !

CMR/72/PO1
30 mars 1974
BB/CP

DISCOURS DE CLOTURE DE MONSIEUR NAAH ROBERT
SECRÉTAIRE GENERAL DU MINISTERE DU PLAN -
REPRESENTANT MONSIEUR LE MINISTRE DU PLAN ET
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

Monsieur le Secrétaire Général de l'UDEAC,
Monsieur le Représentant Résident du PNUD,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire encore empêché m'a chargé de vous exprimer sa satisfaction pour le travail que vous avez accompli au cours de cette première Réunion Scientifique du Projet Démographique UDEAC-TCHAD.

En cinq jours seulement vous avez pu épuiser tous les nombreux points inscrits à votre ordre du jour et traiter de nombreux problèmes de méthodologie. Vous avez également pendant ce laps de temps étudié les problèmes combien délicats touchant à l'organisation du recensement. L'on ne peut dénier l'importance et l'opportunité des sujets étudiés dans ce domaine précis dans la mesure où trois de nos pays vont entreprendre dans les mois qui viennent leur recensement démographique. Le franc échange de vues et d'expériences que vous, techniciens de la région et vous, experts venus de loin pour participer à cette réunion, avez eu, j'en suis sûr, a enrichi les connaissances des uns et des autres.

Si vous n'avez pas pu apporter des solutions à tous les problèmes inscrits à l'ordre du jour de cette réunion, c'est tout simplement parce que d'une part c'est la première fois que vos pays entreprennent de telles opérations et que, d'autre part, les problèmes rencontrés revêtent une telle ampleur et une telle complexité qu'ils ne peuvent être ainsi résolus.

Si par ailleurs au cours de vos séances de travail vous n'êtes pas parvenus à des décisions définitives, j'ose espérer que les débats de cette première rencontre vous seront désormais utiles et vous serviront à mieux orienter vos recherches au niveau national et je reste persuadé que, dans un proche avenir, vous parviendrez à trouver des solutions aux différents problèmes qui se posent et se poseront encore à vous, pour la mise en oeuvre des recensements démographiques.

./...

Mesdames, Messieurs,

Le Gouvernement Camerounais est très heureux d'avoir contribué par ses modestes moyens à la tenue et à la réussite de cette Réunion Scientifique, la première en son genre dans notre région. Au moment où certains d'entre-vous s'apprêtent à quitter notre capitale dont j'espère que vous emporterez un agréable souvenir, au nom du Gouvernement et du Peuple Camerounais, je vous souhaite un bon retour dans vos pays respectifs et vous demande de transmettre aux autorités de vos pays nos sentiments d'amitié et de fraternité.

Permettez-moi aussi d'adresser mes vifs remerciements aux experts des Nations Unies, à la République Française, au Centre de Recherche pour le Développement International du Canada ici représentés pour leur contribution efficace à vos travaux.

Au nom du Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, je déclare clos les travaux de la Première Réunion Scientifique du Projet Démographique UDEAC-TCHAD.

